



Ville de
Calvisson

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze décembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 08 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 08 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 25

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet, Mme Delphine Plovier.

Absents excusés :

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. André Sauzède

M. Alain Héraud a donné procuration à M. Alex Dumas

M. Ange Monroig

Mme Béatrice Leccia a donné procuration à M. André Sauzède

M. Frédéric Brauge

M. Philippe Renier

Mme Clémentine Bouvier

Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Dominique Devogelaere a donné procuration à Mme Véronique Martin

Secrétaire de séance : M Grégory Fernandez

DEL2021_072 Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient, pour permettre le bon fonctionnement du service vie associative, de créer, pour une prise de fonctions dans le courant du 1^{er} trimestre 2022, un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non-complet à raison de 20 heures par semaine pour une période de 6 mois.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non-complet à raison de 20 heures par semaine.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	20
Procurations	05
Nombre de voix	25
Pour	24
Contre	00
Blancs	01

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché en mairie et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.